



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quimper, le 30 mars 2024

RASSEMBLEMENT FESTIF À CARACTÈRE MUSICAL NON AUTORISÉ

En fin de nuit du vendredi 29 mars au samedi 30 mars 2024, un flux important de véhicules s'est dirigé en direction de l'aéroport de Pluguffan pour rejoindre un rassemblement festif à caractère musical de type rave party non déclaré et non autorisé.

Dès le 27 mars, le préfet du Finistère avait pris un arrêté préfectoral d'interdiction des rassemblements festifs à caractère musical non déclarés dans le département du Finistère durant le week-end de Pâques.

Cette nuit, plusieurs véhicules ont été contrôlés dans le secteur de Châteaulin permettant la saisie de 65 m³ de matériel type sound system ainsi que plusieurs véhicules et un groupe électrogène de grande capacité sur la base de l'arrêté préfectoral d'interdiction.

A cette heure, le rassemblement sur l'aéroport de Pluguffan est estimé à plus de 6 000 personnes (plus de 2 000 véhicules).

Le centre opérationnel départemental (COD) est activé sous l'autorité du préfet afin de coordonner l'action des forces de sécurité déployées et sécuriser le site et ses abords ainsi que les axes de circulation.

Face à cette rave party non autorisée, les services de l'État sont pleinement mobilisés. Un équipage du SDIS et une trentaine de gendarmes sont déployés sur site. Des renforts mobiles sont attendus.

Le préfet du Finistère rappelle que la participation à ce rassemblement constitue une infraction susceptible de sanctions, notamment pour participation à un rassemblement festif non déclaré et pour stationnement et accès illégal à une zone d'accès réglementé (ZAR aéroportuaire). Les participants seront verbalisés.

La population est invitée à éviter le secteur de l'aéroport et toute personne qui rejoindrait le rassemblement se placerait en situation d'illégalité.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

1

42, boulevard Duplex
29320 QUIMPER Cedex